

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017

Tel: 1-212-319-8061

Fax: 1-212-319-8232

## ***INTERVENTION DE***

***S.E.M. Léonard She OKITUNDU***

***Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires  
Etrangères et Intégration Régionale***

***Devant le Conseil de Sécurité***

***SUR***

**LE PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

***NEW YORK – LE 12 FEVRIER 2018***

***(A vérifier à l’Audition)***

**Madame la Présidente,**

Avant toute chose, je voudrais à travers vous remercier les Etats-Unis d'Amérique ainsi que la Côte d'Ivoire, la Guinée Equatoriale, la France, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni, pour avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion qui porte sur les élections dans mon pays, la République démocratique du Congo.

A ces remerciements, je tiens aussi à associer l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la SADC, la CIRGL, l'Union Européenne et tous ceux qui, par leurs multiples et divers apports, continuent à soutenir mon pays, au cours de cette période importante de son histoire, et à contribuer au retour de la paix et de la stabilité dont il a grandement besoin.

**Madame la Présidente,**

**Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,**

**Distingués participants,**

Nous avons tous suivi l'exposé du Président de la Commission Electorale nationale indépendante de mon pays qui vient de nous retracer l'évolution du processus électoral en République démocratique du Congo. Pour ma part, mon intervention s'inscrit dans le souci de vous apporter l'éclairage nécessaire sur les aspects dans ce processus dont la responsabilité revient au Gouvernement. Dans ce contexte, je vais faire quelques commentaires sur la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, la décrispation du climat politique et la question de droits de l'homme, le financement des élections ainsi que la sécurisation du processus électoral.

De prime abord, je tiens à vous assurer que les élections demeurent une des préoccupations majeures de mon Gouvernement au cours de cette année.

Aussi, pour une bonne organisation de ces échéances et en vue de garantir un climat de paix nécessaire à leur réussite, le Gouvernement s'emploie-t-il, dans ce contexte, à accomplir les missions qui lui sont assignées.

S'agissant de la mise en œuvre de l'accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa dit Accord du 31 décembre 2016 ou Accord de la Saint-Sylvestre, sa phase d'application a atteint la vitesse de croisière avec une gestion

consensuelle de la res publica pour la période préélectorale entre la Majorité, l'Opposition et la Société Civile ainsi que certaines mesures d'accompagnement signées par toutes les forces politiques et sociales Congolaises. Ainsi, plusieurs actions ont été réalisées dont entre autres la nomination d'un Premier Ministre issu du Rassemblement de l'opposition, la formation d'un gouvernement d'union nationale, la mise en place du Conseil national du suivi de l'accord ainsi que la désignation de son Président et une reconfiguration de la CENI et du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication par l'arrivée de nouveaux membres conformément à l'Accord politique. Je tiens à vous confirmer ici que toutes ces institutions fonctionnent normalement.

**Madame la Présidente, Distingués participants,**

La condition première et sine qua non pour la tenue des élections, c'est la détermination du corps électoral à travers la constitution des listes électorales dont la fin des opérations est intervenue, le 31 janvier 2018 avec plus de 46 millions d'électeurs enrôlés. L'adoption prochaine prévue lors de la session ordinaire de mars 2018 par les deux Chambres Parlementaires de la loi portant répartition des sièges et sa promulgation, constituent l'ultime étape institutionnelle vers les opérations cruciales de convocation des scrutins électoraux.

La prévisibilité de la tenue des élections générales en République Démocratique du Congo est donc largement éclaircie et ne devrait plus poser problèmes pour les acteurs, partenaires et observateurs de bonne foi.

Du haut de la tribune des Nations Unies lors de sa 72<sup>ème</sup> Assemblée Générale, Son Excellence JOSEPH KABILA KABANGE, Président de la République n'avait pas tort de confirmer que le processus électoral en République Démocratique du Congo était irréversible. Au vu des résultats actuels et des balises structurelles posées quant à ce, la bonne foi politique des autorités de la République Démocratique du Congo pour la tenue des élections, sous son Haut leadership, ne peuvent plus être remis en question : le calendrier électoral publié par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le 5 novembre 2017 fixant les élections générales au 23 décembre 2018, la promulgation par le Chef de l'Etat de la loi électorale et de la loi des finances 2018 comprenant le budget électoral à mettre à la disposition de la CENI.

Concernant ce dernier point, la République Démocratique du Congo considère que les élections relevant du domaine de souveraineté nationale, son financement est totalement pris en charge par le Gouvernement de la République. A ce jour, les opérations de révision du fichier électoral ont été entièrement financées par le Gouvernement à hauteur de plus de 400 millions de dollars américains. Afin d'atteindre le budget retenu pour l'organisation de trois scrutins combinés, le Gouvernement a décidé et adopté, en concertation avec la CENI, un plan de décaissement allant de 30 à 40 millions de dollars par mois en faveur de la CENI.

Le pays compte donc primordialement sur ses propres forces avant de compter sur celles des autres. En effet, comment ne pas rappeler que le Projet d'appui au Cycle électoral (PACEC) reprenant les interventions financières internationales pour les élections évalué à 123 millions de dollars US stagne à 6 % de contributions depuis deux ans et que ce budget modique sert plus à financer les activités des ONG et mouvements citoyens plutôt que l'organisation matérielle du scrutin? Toutefois, si contributions il y aura, la RDC demeure ouverte à en discuter avec les partenaires internationaux donateurs pour autant qu'ils soient respectueux des grands principes des relations internationales dont l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires internes des Etats. Aucune conditionnalité ne sera acceptée.

Sur le plan logistique, fort de l'expérience malheureuse des élections de 2011 où la MONUSCO s'était désengagée à trois mois des échéances électorales, la RDC demeure ouverte et étudie notamment avec l'Union Africaine, la SADC ainsi que la MONUSCO, différentes options de support pour les opérations y relatives.

**Madame la Présidente, Distingués participants,**

Sur le plan des mesures dites de décrispation de l'environnement politique que plusieurs partenaires ressassent tel un réflexe pavlovien, souvent en contradiction avec la réalité, il est impérieux de clarifier la position de mon Gouvernement qui a posé plusieurs actes positifs dans ce domaine. Ces mesures sont à classer en 3 volets respectifs, la question des prisonniers dits politiques ou d'opinion ou celles des personnalités poursuivies par la Justice, la liberté des médias et l'accès à ces derniers et in fine, le droit de manifester.

Pour ce qui est du premier point, une commission de Hauts magistrats a été mise en place, conformément à l'accord politique du 31 décembre 2016, pour statuer, au cas

par cas, sur les dossiers des prisonniers dits politiques et d'opinion en partant des listes communiquées au Ministère de la Justice respectivement par l'Ambassade des Etats unis d'Amérique en RDC, la délégation de l'Union Européenne en RDC et la CENCO.

Dans l'examen de ces cas, la Commission a fait une distinction selon que les personnes concernées faisaient l'objet des procédures pré-juridictionnelles ou juridictionnelles, condamnées par une décision coulée en force de chose jugée ou encore par une décision définitive.

C'est dans ces conditions, après examen de tous les cas, qu'il a été décidé de la libération de toutes les 11 personnes figurant sur la liste présentée par l'Ambassade des Etats Unis et de près de 90% des personnes de la liste provenant de l'Union européenne. Concernant ces mesures de décrispation, plusieurs personnalités politiques connues arrêtées ou en exil ont en bénéficié, elles ont été libérées ou ont été autorisées à regagner le pays.

Quant à la liste de la CENCO, le rapport de la Commission a noté que certains noms présentés par les groupes politiques représentaient des cas relevant davantage des infractions du droit commun et constituaient, de ce fait, des cas de surenchère politique. Il convient de relever qu'il s'agit d'acteurs politiques ayant commis des infractions de droit commun et qui ont été condamnés conformément à la Loi, à l'issue des procès contradictoires et équitables, ayant garanti leur droit de la défense. Ces dossiers judiciaires suivent leur cours normal devant les instances compétentes. Cependant des discussions sont en cours entre le CNSA et Ministre de la Justice et la CENCO pour trouver des solutions à certains de ces cas.

Sur le plan médiatique, plusieurs médias ont repris leurs émissions après les différentes interdictions conformément à l'accord politique notamment les plus emblématiques comme la Radio France Internationale dont l'émission était interdite dans la zone de Kinshasa et la RTCE du Diocèse Catholique de Kinshasa.

Sur le dernier volet de décrispation politique à savoir le droit de manifester, la République Démocratique du Congo n'est pas l'enfer des droits de l'Homme que l'on veut bien présenter à tort. Elle fait plutôt face à l'instar de la majorité des grandes démocraties à la difficulté d'équilibre entre le maintien de l'ordre et la sécurité publique et le respect de l'exercice des libertés individuelles surtout dans un contexte

politique chargé et dominé par une logique insurrectionnelle visant insidieusement le renversement de l'ordre constitutionnel établi notamment à travers le slogan « Transition sans Kabila », en violation de la Constitution et de l'accord politique du 31 décembre 2016 pour des élections apaisées, crédibles et transparentes.

A ce propos, il sied de relever que les droits de l'Homme sont interdépendants. En effet, s'il n'est pas ignoré que la liberté de manifester est constitutionnellement garantie en RDC, son exercice doit être concilié avec l'impérieuse nécessité tout autant constitutionnelle de maintien de l'ordre et la sécurité publiques dans une société démocratique surtout quand des organisateurs de manifestations qui n'ont ni adresse de contact et ni personnalité juridique ne veulent pas collaborer avec les autorités urbaines ni sur les itinéraires ni sur l'encadrement des manifestations projetées et instrumentalisent les lieux de culte à des fins politiques inavouées.

J'ai eu à le rappeler au Saint-Siège, en début d'année, au Secrétaire d'Etat chargé des Relations avec les Etats, Monseigneur Richard Gallagher que cette instrumentalisation de l'Eglise qui est un lieu de culte censé être universel, partant devant rassembler tous les chrétiens indépendamment de leur obéissance politique est inacceptable et ne contribue pas à l'application apaisée de l'Accord du 31 décembre 2016. Je lui ai aussi confirmé la volonté des autorités Congolaises de garantir l'inviolabilité des lieux de culte conformément à l'accord bilatéral entre les deux Etats.

Concernant les bavures desdites marches du 31 décembre et 21 janvier, le Gouvernement de la République condamne toutes les atteintes aux droits fondamentaux commises par des éléments des forces de sécurité, la responsabilité, en l'espèce, étant bien entendu strictement individuelle. En aucun cas, l'atteinte à la vie d'un citoyen demeurera impunie, les auteurs présumés de ces crimes ont été mis aux arrêts, soumis aux auditions préjuridictionnelles et sont actuellement déférés devant les juridictions compétentes.

Pour établir toute la lumière sur ces événements, une Commission spéciale composée en outre des défenseurs de droits de l'homme a été mise sur pied par le Gouvernement pour recueillir toutes les informations à ce sujet et proposer des recommandations appropriées. Ceci prouve la volonté du Gouvernement de dissuader les auteurs potentiels de ces actes de les reproduire à l'avenir.

La poursuite des procès des terroristes Kamuina Nsapu qui se sont rendus coupables de plusieurs assassinats à Kinshasa et au Kasai, notamment le meurtre des deux Experts des Nations Unies, s'inscrit dans cet effort de sanctionner toute atteinte à la vie quelqu'en soit son auteur. A ce jour, les enquêtes menées sur les opérations de ce groupe terroristes se poursuivent toujours pour éviter qu'il n'y ait d'indices ou d'éléments probants qui n'auraient pas été pris en compte par les autorités judiciaires. L'impératif d'un procès équitable s'impose en l'occurrence.

**Madame la Présidente,**

Quant à la sécurisation du processus, il y a lieu de reconnaître qu'en dépit de quelques poches d'insécurité constatées ici et là, plus de 95 % du territoire national vit dans la paix et sous l'autorité de l'Etat.

En ce qui concerne le processus électoral, le Gouvernement a pris une série des mesures pour l'amélioration de sa sécurisation. Parmi ces mesures, nous pouvons citer :

- le lancement généralisé des opérations militaires contre les groupes armés étrangers et nationaux dans les provinces du Nord et du Sud Kivu depuis décembre 2017 ;
- Consolidation de la paix dans la région du Kasai ;
- la formation des commandants de police des nouvelles provinces en prévision des prochaines élections ;
- le recrutement de nouveaux policiers formés et entraînés en matière de gestion des foules en période électorale dans les centres de Kasapa et de Kasangulu;
- l'éradication du banditisme dans les milieux urbains ;

Le Gouvernement est engagé à doter la police en équipements appropriés conformes à la gestion de la période électorale. Les mêmes efforts se poursuivent pour finaliser le retour dans leurs milieux d'origine des déplacés internes et de ceux d'entre eux qui se sont réfugiés à l'étranger.

**Madame la Présidente, Distingués participants,**

**Madame la Présidente,**

Point n'est besoin de rappeler ici que dans le contexte des élections apaisées, les parties signataires de l'accord du 31 décembre 2016 s'étaient engagées, dans le cadre de la restauration de la confiance au sein de la Nation et entre elles, à conjuguer ensemble tous les efforts en vue de maintenir la paix et de renforcer la concorde nationale ainsi que de bannir tout comportement et tout propos incompatibles avec la paix.

Malheureusement, lors de la présentation de son rapport sur l'exécution du mandat de la MONUSCO devant les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies le 9 janvier 2018, le Secrétaire Général des Nations Unies avait déclaré être inquiet du constant rejet par les principales figures de l'opposition de tout engagement dans le processus politique et les a appelés à retrouver l'esprit de dialogue et de compromis qui les a conduits à signer l'accord du 31 décembre 2016. Le Gouvernement de la République espère que cet appel sera entendu par la frange de l'Opposition qui prêche une "Transition Sans Kabila". Il appartient au Conseil de Sécurité de jouer un rôle dans ce sens en engageant toutes les parties à respecter la Constitution et l'Accord du 31 décembre 2016.

Aujourd'hui où le processus électoral est suffisamment avancé avec une feuille de route claire et un calendrier électoral qui fixe déjà la date des élections, la meilleure attitude attendue de tous est une préparation avec sérénité en évitant tout comportement ou initiative de nature à nuire à leur bonne organisation.

**Madame la Présidente,**

**Monsieur le Secrétaire Général Adjoint,**

**Distingués participants,**

Pour conclure, je voudrais rappeler que l'enjeu des élections en RDC, au-delà de la volonté politique, représente un défi organisationnel de taille que lui impose sa géographie et sa démographie et que l'on ne peut se permettre d'ignorer.



Nous sommes ici pour réaffirmer l'engagement résolu du Gouvernement de la République Démocratique du Congo d'organiser les élections conformément au calendrier électoral de la CENI publié depuis le 05 novembre 2017.

Le processus électoral, porté par l'accord politique du 31 décembre 2016, est appliqué de bonne foi et donne d'ores et déjà des résultats palpables à l'instar des progrès réalisés par la CENI, tels qu'ils viennent de vous être présentés et qui méritent l'encouragement de tous.

Maintenant que le cap sur les élections est tracé, le Gouvernement de la RDC en appelle à la mobilisation de la communauté internationale pour dénoncer de la part de tous les acteurs, d'où qu'ils viennent, congolais ou étrangers toute initiative susceptible de faire déraiser le processus électoral.

Face au doute systématique de certains milieux, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo appelle la communauté internationale à jeter un regard positif et constructif sur le processus électoral. La qualification de la situation en République Démocratique du Congo est souvent à dessein exagérément aggravée par la perception médiatique. Il sied au Conseil de Sécurité d'accompagner ce processus complexe. Ce n'est que de cette manière que pourront être atteints dans la paix et la stabilité les objectifs de l'approfondissement de la démocratie dans notre pays.

Je vous remercie.